



Association Saint-Genès-Environnement

@ : saintgenesenvironnement@gmail.com



Adhérente :

La laiterie S.L.V.A, située au village de THEIX, sur un terrain de 4.7 hectares à proximité immédiate des habitations, a déposé une demande de mise à jour de son permis d'exploitation lui permettant de **doubler** sa capacité de production en passant de 108 Millions de litres de lait (production 2020/2021) à **200 Millions de litres de lait**.

[Une enquête publique est en cours du 14 novembre au 27 décembre 2022..](#)

La demande de SLVA a fait l'objet d'un avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe). Dans son rapport la MRAe insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de la mise aux normes de l'outil industriel avant d'envisager toute augmentation d'activité.

Pour rappel, suite à la pollution de la rivière Auzon en 2018-2019, la préfecture a mis en demeure la laiterie de mettre en conformité le traitement de ses eaux usées. Les travaux sont en cours et programmés jusqu'en 2026-2027.

Pour l'association Saint-Genès-Environnement, **le projet prend peu en considération le cadre de vie des habitants de THEIX** et cette augmentation d'activité soulève plusieurs problèmes.

Circulation, nuisances :

La laiterie est enclavée entre la RD 2089, la RD 96, la déchetterie et les habitations. SLVA estime que le projet doublerait le trafic poids lourds (**passant de 30 à 80 camions par jour**). Cela nous semble irréaliste et dangereux d'envisager une telle circulation dans ce secteur. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir un camion stationner sur la RD 96, un chariot élévateur traverser la chaussée, etc. Une circulation accrue de poids-lourds interroge la sécurité de ces axes empruntés par les transports scolaires (vers les groupes maternelle/élémentaire et le collège).

Ce nouveau flux entrainerait de plus une augmentation de la pollution sonore et environnementale, accentuée par les vents le plus souvent orientés en direction des habitations.

Eau :

La laiterie demande, afin de pouvoir atteindre le chiffre de 200 Millions de litres par an, l'autorisation de prélever dans la nappe phréatique 400 000 m³/an contre environ 180 000 m³ prélevés pour l'année 2021. L'étude d'impact se base sur des données totalement périmées et aucune étude sérieuse n'est en mesure de déterminer l'évolution du niveau de la nappe sur les dix dernières années.

Dans la demande de SLVA, le réchauffement climatique et la baisse des précipitations ne présentent pas de risque pour l'exploitation de la laiterie SLVA alors que dans le même temps le rapport indique une baisse à prévoir des précipitations dans les années à venir et donc une baisse de l'alimentation de la nappe !

L'impact à prévoir sur la nappe risque d'avoir un effet catastrophique sur les milieux aquifères de l'Auzon, zone pourtant classée Natura 2000.

Effluents :

Concernant les effluents laitiers traités à la Station d'Épuration de Pré-traitement (STEP), nous n'avons trouvé aucune étude qui valide la capacité de traitement de celle-ci, ni d'accord de la station d'épuration SIAVA de COURNON D'Auvergne. A l'heure actuelle la STEP de Theix **pose déjà fréquemment problème avec des odeurs nauséabondes de fermentation** des rejets qui remontent fréquemment jusqu'au bourg et au Plat d'Auzat. L'augmentation de la rotation des bennes de boues ne semble pas suffisante. Nous avons pris connaissance dans le dossier que le système d'extraction des boues était hors service de 2019 à 2020. Compte tenu des fortes odeurs nous pouvons émettre des doutes sur son bon fonctionnement.

L'entreprise projette la réalisation d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie de 1 200 m³ à proximité de la station d'épuration de prétraitement. Il va falloir artificialiser une Zone Agricole. Or, sur ce terrain en zone Natura 2000, il y a la présence d'arbres à cavité, probables gîtes à chauve-souris. Le projet prévoit la coupe de plusieurs arbres.

Après avoir pris connaissance des documents, **nous avons pu rencontrer la direction de SLVA ainsi que M. le Maire de Saint-Genès-Champanelle** afin de pouvoir faire part de nos interrogations et inquiétudes sur ce projet de doublement de la production.

Le 22 décembre 2022, la réunion d'information sur l'enquête publique n'a pas apporté plus de clarté au dossier.

Lors des échanges les citoyens ont pu faire part de leurs inquiétudes concernant le projet de la laiterie SLVA : nuisances sonores, nuisances olfactives, trafic routier, normes incendie, origine du lait, état du site et des canalisations, risque sur l'eau, respect des riverains, présence de camions avec produits chimiques dans le village... Suite à un long dialogue avec la laiterie SLVA, il en ressort que la laiterie demanderait uniquement une augmentation du

volume quotidien de 870 000 litres par jour pour faire face à un afflux de lait. Il ne serait plus question d'un doublement de la production annuelle à 200 Millions de litres de lait transformés. Cependant, les contrats d'approvisionnement en lait cru sont annuels, la production laitière est constante, nous nous interrogeons sur la provenance des pics de production. La laiterie SLVA n'a pas su nous répondre sur le nombre de jours où l'activité atteindrait 870 000 litres par jour. La réunion n'a pas permis d'éclaircir ou de répondre à nos questions dans l'ensemble. Nous ne comprenons pas pourquoi le dossier a été présenté avec une demande de doublement de la production annuelle si ce n'est pas le cas.

Nous sommes favorables à la mise en conformité du site pour pérenniser l'activité industrielle et l'emploi, cependant, de manière générale, le dossier manque de clarté sur différents points, dont les usages de l'eau prélevée dans la nappe souterraine pour le procédé industriel, ou encore la localisation précise au sein du site des différents travaux réalisés ou à venir concernant les réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales. Enfin, le cadre de vie et les risques sanitaires pour les riverains sont peu pris en considération.

Nous souhaitons que le dossier soit traité sur deux points distincts : un dossier de mise en conformité et une demande d'autorisation d'augmentation de la production avec les vrais volumes de production que la laiterie SLVA transforme annuellement.

Après l'étude du dossier, notre association émet **un avis négatif** sur ce projet qui ne prend pas en compte la proximité des riverains et l'impact important sur l'environnement tel que la ressource en eau, la biodiversité, et les rejets de gaz à effet de serre.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, **de donner un avis défavorable** au projet de développement de l'activité de conditionnement de la laiterie SLVA pour atteindre une capacité de production de 870 500 litres par jour en pointe et 200 millions de litres par an.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses considérations.

Pour l'association Saint-Genès-Environnement

Le Président, Vincent GRANGEON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a dot and a large, sweeping 'G'.